

La CME du 4 avril 2023 : en bref

Chères et chers collègues,

La commission médicale de l'AP-HP s'est réunie le 4 avril. La plupart des sujets avaient trait à la mise en œuvre des « 30 leviers pour agir ensemble », dont la logique fondamentale est de restaurer notre **attractivité** pour relancer notre activité afin de répondre aux besoins des patients.

De façon générale, la **qualité de vie au travail** est un élément-clé de l'attractivité. La qualité de vie au travail, c'est notamment pouvoir participer aux décisions qui nous concernent et disposer de marges de manœuvre pour décider des solutions que nous jugeons les plus pertinentes pour résoudre nos problèmes du quotidien. C'est le substrat de deux sujets évoqués en CME : la charte de fonctionnement des DMU et le guide d'élaboration de la partie managériale des projets de service.

À cet égard, ce qui compte le plus pour les médecins comme pour les paramédicaux, sans parler des patients, c'est **l'équipe**, c'est-à-dire **le service**. C'est ce qu'a clairement exprimé le [questionnaire](#) réalisé l'an dernier par la CME, confirmé par celui récemment réalisé par la direction générale, en revendiquant plus de liberté et de moyens d'action pour les services, plus de capacité à agir des binômes chefs de service-cadres de soins et plus de participation de l'ensemble des membres de l'équipe aux décisions. Ce qui fera changer véritablement les choses, ce sont donc les **délégations** qui seront confiées aux services. Elles doivent au minimum concerner le recrutement et la gestion quotidienne du personnel, et être assorties d'enveloppes budgétaires (petits travaux, équipements, formation, recherche...) Les textes permettent désormais aux directeurs de déléguer leur signature aux directeurs de DMU et à ces derniers de déléguer aux chefs de service : il faut y aller et avancer résolument vers un management moderne basé sur **la confiance, la responsabilité et la subsidiarité** !

C'est tout l'enjeu des prochaines « chartes de DMU » et « projets managériaux de service ». La direction générale travaille actuellement sur un socle minimum de compétences que tous les GHU devront déléguer aux services et/ou aux DMU. Il sera prochainement proposé à la CME. Il reviendra ensuite aux services associés dans un DMU de préciser collectivement comment ils souhaitent fonctionner ensemble.

La CME a aussi examiné le dossier de la réforme des autorisations en **radiologie** qui montre, s'il en était encore besoin, combien l'attractivité est le problème central de nos hôpitaux. Les nouveaux textes, en assouplissant les règles de délivrance des autorisations d'installation d'équipements, vont avoir pour effet d'augmenter le besoin en manipulateurs radio, et de fait, attiser la concurrence entre le public et le privé.

Enfin, un appel à candidatures vient d'être lancé pour permettre à des **praticiens hospitaliers** de se consacrer pendant un an à une activité de recherche clinique. En 2023, 10 premiers postes seront ainsi créés en finançant le remplacement des lauréats dans leur service d'appartenance. En 2024, on passera à 20 postes, puis 30 à partir de 2025.

Vous pourrez trouver plus de détails sur l'ensemble des sujets abordés lors de cette séance du 4 avril dans le [diaporama](#) publié sur le site de la CME.

Rémi SALOMON

Président de la CME de l'AP-HP